



AVIS D'ENQUÊTE

COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Bougy-Villars soumet à ***l'enquête publique complémentaire***, du 4 septembre au 5 octobre 2026,

- **les modifications du plan d'affectation communal et le règlement y relatif,**
- **le plan de constatation de la nature forestière, conformément aux articles 10 et 13 LFo.**

Elle met en consultation durant le même délai :

- **les modifications du rapport justificatif selon l'article 47 OAT.**

Le dossier d'enquête est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, à la Municipalité dans le délai d'enquête.

La Municipalité